

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-1892

présenté par

Mme Ranc, Mme Blanc, M. Dufosset, M. Le Bourgeois, Mme Galzy, M. Chenu, Mme Joncour, Mme Hamelet, Mme Dogor-Such, M. Lottiaux, Mme Ménaché, Mme Martinez, M. Rivière, M. Fouquart, M. Guibert, M. Beaurain, Mme Pollet, Mme Roy, Mme Joubert, Mme Colombier, M. Dussausaye, M. Chudeau, M. Fayssat, M. de Lépinau, Mme Barèges, Mme Robert-Dehault, M. Lioret, M. Boulogne, M. Limongi, M. Pfeffer, M. Michoux, Mme Florence Goulet, M. Ballard, Mme Alexandra Masson, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Rambaud, Mme Lechanteux, Mme Mélin, M. Evrard, M. Ménagé, Mme Auzanot, M. Monnier, M. Guitton, Mme Rimbart, M. Bilde, Mme Bouquin, Mme Sabatini, M. Weber, Mme Grisetti, M. Meurin, Mme Diaz, M. Gery, M. Boccaletti, M. Perez, M. Clavet, Mme Parmentier, M. David Magnier, M. Giletti, M. Markowsky, M. Muller, Mme Lelouis, Mme Laporte, M. Tesson, M. Tonussi, M. Jenft, M. Bentz, M. Dessigny, M. Rancoule, Mme Lorho, M. Patrice Martin, M. Guiniot, M. Vos, Mme Josserand, M. Gonzalez, M. Buisson, M. Bernhardt, M. Jolly et M. Bovet

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<i>(en euros)</i>		
Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	300 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	0	300 000 000
SOLDE	-300 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'éolien en mer présente des problèmes au niveau de leur impact local sur l'environnement. Le Conseil national de la protection de la nature (CNP) a émis plusieurs avis défavorables à l'implantation d'éoliennes offshore : Courseulles-sur-Mer (13/04/2023), Dunkerke (11/07/2023), Le Havre (13/06/2022). Dans ces avis, le Conseil met en lumière les risques de blessure auditive et de changements de comportements de ces installations sur les mammifères marins (marsouins, Grand dauphin, Phoque gris, Phoque veau-marin), l'impact de la photo-attraction sur les chauves-souris, ou encore les pertes d'habitats pour de nombreuses espèces d'oiseaux.

Leur faible espérance de vie (20 à 30 ans) mise en évidence dans l'article du Point du 21 février 2022 « Le recyclage des éoliennes en France : mythe ou réalité ? », les matériaux polluants qui le constituent (béton, acier, fibres de verre, carbone, résine, terres rares) et le coût de leur développement (à 2 Md€ pour 500 MW) en font une source d'énergie peu efficace. Par ailleurs, une note du 23 octobre 2023 publiée par l'IFRI, rappelle que l'éolien offshore reste une énergie intermittente qui nécessite l'adjonction de moyens de back-up pour assurer la production d'électricité les jours sans vent, ainsi que de nombreuses maintenances.

Le présent amendement propose donc de diminuer les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de la sous-action 09.02 "Eolien en mer" du programme n°345 "Service public de l'énergie" de 300 000 000 euros.